



Message IMPORTANT – Message IMPORTANT – Message IMPORTANT

A compter du 1er Novembre 2009, tout adhérent à la Fédération CFTC-Métallurgie, à jour de ses cotisations syndicales, bénéficiera désormais d'une nouvelle garantie : une couverture « assurance décès toutes causes » d'un montant de 4000 €.

Ce nouvel avantage, financé intégralement par votre Fédération, vous offre une protection financière en cas de décès, et ce capital se cumule bien évidemment avec toute autre prestation de même nature dont vous pourriez bénéficier par ailleurs.

La garantie est souscrite auprès de la Mutuelle Familiale Vauban Humanis du Groupe Vauban Humanis.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de votre syndicat.

" Gardez précieusement ce document "



Bienvenue sur votre Club Avantages de la Fédération Métallurgie CFTC !

SERVICE OFFERT PAR
LA FÉDÉRATION MÉTALLURGIE,
DISPONIBLE À PARTIR
DU 10 NOVEMBRE !



Chère amie, Cher ami,

La Fédération de la Métallurgie CFTC a le plaisir de vous annoncer la contractualisation d'un partenariat auprès de Canalce, leader des prestataires de services pour les Comités d'Entreprise et leurs salariés, afin de vous faire bénéficier de services supplémentaires dans le cadre de votre adhésion.

Ce service vous est offert et est intégralement financé par votre Fédération Métallurgie CFTC ! Vous pourrez en bénéficier à partir du 10 novembre 2009.

Le partenariat se concrétise par un droit d'accès au Club Avantages de la Fédération Métallurgie CFTC : jusqu'à 80% de réduction sur 58 000 offres de culture, loisirs et achats au quotidien au niveau national.

Pour accéder à toutes ces offres, rien de plus simple ! Rendez-vous sur le Club Avantages de la Fédération Métallurgie CFTC :

► Sur Internet : <http://cftcmetallurgie.mesavantages.net>

Identifiant : *votre code Inaric*

Mot de passe : *votre code syndicat**

**Vous pourrez modifier à tout moment votre mot de passe depuis l'onglet « Mon Compte »*

► Par Téléphone : au **0805 400 991** (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9h30 à 17h30

Veillez énoncer votre code Inaric, ainsi que votre code syndicat à notre conseillère clientèle.

Sortez moins cher !

Jusqu'à 80% de réduction sur les sorties & loisirs : parcs, cinéma, clubs de sports, loisirs actifs, spectacles, musées, cabarets, etc.

Vivez moins cher !

Jusqu'à 78% de réduction sur les achats au quotidien, les abonnements presse, les cadeaux, les voyages & vacances, etc.

Disposez d'une assistance juridique gratuite !

Une assistance juridique gratuite par téléphone au 02 35 58 90 55 (de 8h à 18h) ou dans l'une des 120 agences de notre partenaire La Matmut. Des réponses à toutes vos questions sur le droit : consommation, famille, succession, fiscalité, protection sociale, etc.

À bientôt sur votre Club Avantages de la Fédération Métallurgie CFTC !